AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1144
FR0010096354-FS0408

20 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juin 2014, complété par un courrier reçu le 20 juin, la société Amber Capital UK LLP[1] (14-17 Market Place, Londres, W1W 8AJ, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 6 juin 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 80 915 665 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 6,97% du capital et 6,83% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société SOLOCAL GROUP[3].

Le déclarant a précisé détenir, au 20 juin 2014, 81 865 432 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 7,05% du capital et 6,92% des droits de vote de cette société[2].

[1] Contrôlée par M. Joseph Oughourlian.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 161 727 170 actions représentant 1 183 876 980 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le n° 14-195 en date du 13 mai 2014.